

**BENEZRA - AVOCATS**  
Société d'avocats  
67, Avenue Kléber - 75116 PARIS  
Tél : 01 45 24 00 40 - Fax : 01 47 27 19 91  
Palais : C 2266

**EXTRAIT DES MINUTES**  
du Secrétariat-Greffe de la  
Juridiction de Proximité  
de LONGJUMEAU

Juridiction de Proximité de Longjumeau  
ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

STOP = RELAXE  
↳ Ø perte de point

Audience du [REDACTED] NOVEMBRE DEUX MIL DIX à QUATORZE HEURES ainsi constituée :

Juge de proximité : M. Philippe [REDACTED]  
Greffier : Mme Mireille [REDACTED]  
Ministère Public : Mme Yvette [REDACTED]

Mention minute :  
Délivré le :

A : L'affaire a été mise en délibéré suite à l'audience au fond du 28/09/2010 à 14:00

Lors de l'audience au fond, la Juridiction de proximité était composée comme suit :

Copie Exécutoire le :

Juge de proximité : M. Philippe [REDACTED]  
Greffier : Mme Mireille [REDACTED]  
Ministère Public : M. [REDACTED]

A : Le jugement suivant a été rendu :

Signifié le : ENTRE

Le MINISTERE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Extrait finance :  
RCP :  
Extrait casier :  
Référence 7 :

Nom : [REDACTED]  
Prénoms : Alain Sexe : M  
Date de naissance : [REDACTED]  
Lieu de naissance : [REDACTED] Dépt : 78  
Filiation :

Demeurant : [REDACTED]

Sit. Familiale : [REDACTED] Nationalité : Française  
Profession : [REDACTED]  
Mode de Comparution : non-comparant représenté avec mandat  
Avocat : Maître CHAFFIR avocat au Barreau de Paris **SELARL BENEZRA**

Prévenu de :

INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES (Code Natinf : 203) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

Monsieur [REDACTED] Alain a été cité à l'audience de ce jour par acte d'huissier de Justice délivré à personne le 29/04/2010 ;

L'instruction a eu lieu dans les formes prescrites par les articles 535 et suivants du code de procédure pénale ;

Le Ministère Public a été entendu en ses réquisitions ;  
L'avocat du prévenu a été entendu en sa plaidoirie pour Monsieur [REDACTED] Alain ;

Le greffier a tenu note du déroulement des débats ;

**BENEZRA - AVOCATS**  
Société d'avocats  
67, Avenue Kléber - 75116 PARIS  
Tél : 01 45 24 00 40 - Fax : 01 47 27 19 91  
Palais : C 2266

**BENEZRA - AVOCATS**  
Société d'avocats  
67, Avenue Kléber - 75116 PARIS  
Tél : 01 45 24 00 40 - Fax : 01 47 27 19 91  
Palais : C 2266

**AVOCAT DU CABINET**  
**BENEZRA AVOCATS**

MOTIFS

Sur l'action publique :

Attendu que Monsieur [REDACTED] Alain est poursuivi pour avoir à :

- SAULX LES CHARTREUX (INTERSECTION RD 118/RUE DU PONT NEUF), en tout cas sur le territoire national, le 15/07/2009, et depuis temps non prescrit, commis l'infraction de :

- INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES avec le véhicule immatriculé [REDACTED]  
Faits prévus et réprimés par ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. , ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.

SUR LES EXCEPTIONS DE NULLITE SOULEVEES :

[REDACTED]

En conséquence la Juridiction de proximité déclare le procès verbal nul ;

Qu'il convient de renvoyer des fins de la poursuite Monsieur [REDACTED] Alain ;

PAR CES MOTIFS

La Juridiction de Proximité statuant en audience publique, en dernier ressort et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur [REDACTED] Alain prévenu ;

Sur l'action publique :

**DECLARE NUL** le procès verbal rédigé le 15/07/2009 ;

**RENVOIE** en conséquence Monsieur [REDACTED] Alain des fins de la poursuite ;

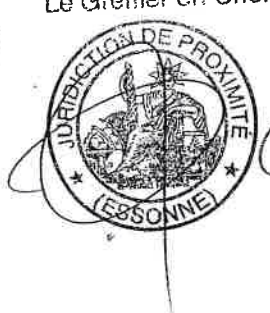
Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Monsieur Philippe [REDACTED] Juge de proximité, assisté de Madame Mireille [REDACTED], greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le Juge de proximité et le Greffier.

Le Greffier,

Pour copie certifiée conforme  
Le Greffier en Chef,

Le Juge de proximité

[REDACTED SIGNATURE]



[REDACTED SIGNATURE]

**BENEZRA - AVOCATS**  
Société d'avocats  
67, Avenue Kléber - 75116 PARIS  
Tél : 01 45 24 00 40 - Fax : 01 47 27 19 91  
Palais : C 2286